

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Comité d'agrément des programmes de formation
à l'enseignement



Pour tout renseignement relatif au présent rapport, prière de s'adresser au :

Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Courriel : capfe@mels.gouv.qc.ca

Conception et rédaction

Céline Garant, présidente
Thérèse Desnoyers, secrétaire-coordonnatrice

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

ISBN 978-2-550-71917-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-71918-2 (PDF)

ISSN 1202-2365 (version imprimée)
ISSN 1715-8028 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Monsieur Yves Bolduc

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel 2013-2014*.

Ce document rend compte des travaux effectués au cours de la dernière année, particulièrement de ceux relatifs à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement et aux visites de suivi de l'agrément. Ainsi, à l'automne 2013, les membres du CAPFE ont terminé la deuxième série de visites en se rendant dans deux universités. L'objet de ces visites, qui font partie du processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, est de s'assurer que ceux-ci sont conformes aux orientations ministérielles consignées dans le document *La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles*, publié en 2001.

Au cours de l'hiver 2014, le CAPFE a terminé la rédaction des rapports des deux visites automnales. Il a également poursuivi l'étude et l'analyse de nouveaux programmes de formation à l'enseignement en vue de leur agrément et examiné plusieurs modifications apportées à des programmes déjà agréés.

Enfin, au printemps 2014, le Comité a amorcé l'étude et l'analyse des observations recueillies et des constats formulés dans les rapports de douze visites effectuées dans les universités, dans le but de produire un bilan et de dégager des enjeux qui feront l'objet de journées de réflexion avec les milieux universitaire et scolaire en 2014-2015. Cette année sera donc propice à des échanges fructueux entre tous les acteurs de la formation à l'enseignement.

Relevant directement du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le CAPFE a le mandat de le conseiller sur diverses questions touchant l'agrément des programmes de formation à l'enseignement. À cet effet, le maintien d'un dialogue entre le ministre et l'ensemble du Comité apparaît souhaitable. Je réitère donc notre souhait commun de nous rencontrer sur une base régulière pour que le Comité vous informe de la santé des programmes de formation à l'enseignement au Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement,

A handwritten signature in blue ink, reading 'Céline Garant'.

Céline Garant

Table des matières

Le mot de la présidente	1
Les activités du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement en 2013-2014.....	2
• En résumé	2
• La gestion du Comité.....	3
• Les représentations.....	4
• L'agrément des programmes de formation à l'enseignement	5
• La mise en œuvre et le suivi des programmes de formation à l'enseignement	10
• Les échanges professionnels et les préoccupations du Comité	13
• La composition du Comité	16
• La mise à jour du site Web du Comité	16
Les perspectives pour 2014-2015	17

Annexes

1. Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement : institution, mission et fonctions.....	18
2. La composition du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement	20
3. Le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement	22
4. Le code de déontologie et les règles d'éthique du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement	23
5. Extraits du <i>Cadre de référence et modalités d'application pour les visites de suivi de l'agrément qui seront effectuées entre 2010 et 2013</i>	30
6. Programmes agréés	33

Le mot de la présidente

L'année 2013-2014 a marqué la fin de la deuxième série de visites de suivi de l'agrément dans les universités québécoises qui offrent des programmes de formation à l'enseignement, qui se sont déroulées sur trois ans. Ces visites visaient à examiner plus particulièrement quatre objets : la concertation intraprogramme et interprogrammes (approche-programme), l'évaluation des compétences professionnelles, le partenariat entre les universités et le milieu scolaire ainsi que la reconnaissance des acquis.

Malgré des défis importants qu'il reste à relever, le CAPFE est à même de constater que la formation à l'enseignement au Québec est de qualité. En effet, les universités se sont engagées dans la voie de la professionnalisation et de l'approche culturelle de la formation, conformément aux orientations ministérielles, en adoptant, à des degrés variables, une « approche-programme », c'est-à-dire une approche concertée autour d'une vision commune de la formation ou encore de l'enseignante ou de l'enseignant à former.

Au terme de ses visites, le Comité a jugé opportun de produire un bilan de celles-ci pour faire le point sur l'état de la formation des maîtres au Québec. Ce bilan servira d'amorce à l'organisation de journées thématiques qui débiteront au printemps 2015 et auxquelles seront conviés les milieux universitaire et scolaire. À ce jour, il a déjà déterminé quelques enjeux qui pourraient faire l'objet de journées thématiques au cours des deux prochaines années, par exemple l'amélioration continue de la langue d'enseignement, tant à l'oral qu'à l'écrit, la prise en compte du pluralisme culturel, linguistique et religieux dans les programmes de formation de même que la concertation accrue de tous les acteurs de la formation à l'enseignement, notamment dans le cas des baccalauréats en enseignement secondaire, qui présentent, à eux seuls, un certain nombre de défis.

Au cours de la dernière année, le CAPFE, par mon intermédiaire ou par l'entremise de quelques-uns de ses membres, a été davantage présent sur les scènes scientifique, politique et sociale en participant, par exemple, à des journées d'étude ou à des colloques. Alors que certains journalistes s'intéressent à ce qui pose problème dans le milieu de l'enseignement, le CAPFE est un acteur privilégié qui peut souligner la qualité des programmes de formation à l'enseignement au Québec et le rôle éminemment important joué par tous les acteurs de la formation.

En terminant, je tiens à souligner la grande disponibilité et l'engagement de mes collègues membres du CAPFE. Alors que deux postes étaient à pourvoir au sein du Comité, il nous a fallu bien souvent combler ce vide en mettant les bouchées doubles, tant au moment des visites elles-mêmes que pour l'examen des programmes qui nous ont été soumis tout au long de l'année et de la rédaction des rapports et du bilan de ces visites. Je remercie donc tous les membres du Comité pour le professionnalisme et la rigueur dont ils ont fait preuve.

La présidente du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement,

A handwritten signature in blue ink, reading 'Céline Garant'.

Céline Garant

Les activités du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement en 2013-2014¹

En résumé

Au cours de l'année 2013-2014, le CAPFE a effectué des visites de suivi de l'agrément en ce qui concerne les programmes de formation à l'enseignement offerts par l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke.

De plus, au cours des sept réunions régulières qu'il a tenues, le CAPFE a :

- examiné :
 - des nouveaux programmes :
 - maîtrise en enseignement secondaire, spécialités Mathématique, science et technologie, Français, langue d'enseignement et Univers social, à l'Université de Montréal;
 - baccalauréat en enseignement des arts, concentration Musique, à l'Université du Québec en Outaouais;
 - baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, cheminement intégré DEC-baccalauréat, à l'Université du Québec à Montréal;
 - baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Centre universitaire de Drummondville;
 - des projets de programmes :
 - maîtrise en enseignement, profil *Formation générale des adultes*, à l'Université du Québec à Montréal;
 - des modifications de programmes :
 - présentées par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université de Sherbrooke;
- donné suite aux demandes formulées lors des visites de suivi (rapport, plan d'action, révision de plans de cours, etc.) effectuées à l'Université du Québec à Chicoutimi, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et à l'Université du Québec à Rimouski;
- recommandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'agrément des programmes offerts par l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke, ainsi que du programme de maîtrise en enseignement des arts de l'Université du Québec à Montréal;
- rencontré diverses personnes-ressources du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et des universités :
 - la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le sous-ministre adjoint au soutien aux réseaux et aux enseignants;
 - les membres de l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ);
 - le Groupe de travail du Comité national pour la formation à la prévention des risques professionnels;
 - une délégation française;
 - des représentants des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

1. Du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. L'information contenue dans le présent rapport correspond à la situation telle qu'elle se présentait le 30 juin 2014.

- participé à différents événements par l’entremise de sa présidente et de ses membres :
 - communication lors d’une journée d’étude inscrite parmi les événements entourant le 50^e anniversaire de la publication du rapport Parent;
 - participation au Troisième Sommet des formateurs universitaires sur la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation;
 - participation à la 35^e session d’étude de l’Association pour le développement des méthodologies d’évaluation en éducation (ADMEE);
 - participation au Deuxième Symposium sur le transfert des connaissances en éducation, tenu par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ);
- terminé la rédaction du rapport annuel 2012-2013;
- tenu des échanges sur divers sujets socioéducatifs soulevés par différents acteurs clés :
 - les nouveaux apprentissages en matière d’orientation scolaire et professionnelle;
 - le sommet annoncé par la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport en ce qui concerne la profession enseignante;
 - les liens entre les facultés ou départements d’éducation et les facultés disciplinaires au regard de la présence des compétences professionnelles et du Programme de formation de l’école québécoise dans les cours disciplinaires;
 - le bilan de la deuxième série de visites de suivi de l’agrément.

Par ailleurs, le CAPFE a accueilli une nouvelle présidente, M^{me} Céline Garant, et un nouveau membre qui représente le milieu de l’enseignement de l’anglais, langue seconde, au secondaire, M. Paul Laplante. De plus, en septembre 2013, une nouvelle secrétaire-coordonnatrice, M^{me} Thérèse Desnoyers, a assuré les opérations courantes et la gestion des travaux du Comité à la suite du départ à la retraite de M^{me} Hélène Monfet.

À la fin de l’année, une membre adjointe, M^{me} Line Beaulieu, faisait part au Comité de son intention de ne pas renouveler son mandat comme représentante du personnel d’encadrement des commissions scolaires. Aussi trois postes étaient-ils à pourvoir. Le CAPFE a fait part de ses recommandations au ministre au regard de la nomination des représentants de l’enseignement universitaire ainsi que de celle d’un membre adjoint.

La gestion du Comité

Au cours de l’année 2013-2014, le CAPFE a évolué dans un contexte particulier. En effet, à la fin de l’année 2012-2013, trois postes réguliers sur les neuf prévus étaient à pourvoir. Bien que les démarches visant à combler ces postes aient été entreprises dans les délais requis, les nominations ont été retardées. Par conséquent, le Comité s’est vu dans l’obligation de fonctionner à effectif réduit tout au long de l’année, ce qui a contribué à alourdir la tâche de chacun des membres.

Malgré ce contexte difficile, le CAPFE a tenu sept réunions régulières. Tous les membres réguliers ont également participé à l’une ou l’autre des deux visites de suivi de l’agrément des programmes, soit à l’Université du Québec à Montréal (UQAM), soit à l’Université de Sherbrooke, qui se sont déroulées sur trois journées consécutives. Des sous-comités de cinq personnes ont été formés pour ce faire.

Les représentations

En 2013-2014, la présidente, la secrétaire-coordonnatrice ou des membres du CAPFE ont participé à divers événements et rencontres pour faire connaître la mission du Comité et sa fonction d'agrément des programmes, pour soulever quelques enjeux de la formation initiale à l'enseignement lors de conférences officielles et pour écouter les préoccupations de différents groupes au regard de la formation à l'enseignement.

Rencontres

En février 2014, la présidente et la secrétaire-coordonnatrice ont rencontré M^{me} Marie Malavoy, alors ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Leurs échanges ont porté principalement sur le rôle et le mandat du CAPFE, et sur le besoin urgent de combler les postes vacants, étant donné son impact sur la réalisation des projets annoncés. Elles ont ensuite présenté les projets portés par le CAPFE, soit la production d'un bilan de la deuxième série de visites de suivi de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement et la tenue de journées de réflexion avec les milieux universitaire et scolaire.

La présidente et la secrétaire-coordonnatrice ont aussi rencontré M. Éric Thibault, sous-ministre adjoint au soutien aux réseaux et aux enseignants. Le CAPFE souhaitait lui faire connaître sa mission, l'évolution de son rôle au cours des années, les exigences du processus d'agrément des programmes ainsi que l'importance d'accorder au Comité des ressources humaines et financières suffisantes pour une réalisation efficace de son mandat.

De plus, le président de l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ) a invité la présidente et la secrétaire-coordonnatrice à prendre part à une rencontre pour échanger principalement sur des préoccupations communes, notamment sur les travaux préparatoires à la production du bilan de la deuxième série de visites de suivi de l'agrément, sur la tenue de journées de réflexion et sur la nomination des membres universitaires au sein du Comité. Les membres de l'ADEREQ se sont montrés intéressés à participer activement aux journées de réflexion.

En outre, le Comité national pour la formation à la prévention des risques professionnels a élaboré un plan d'action 2012-2015. Un des volets de ce plan concerne la formation, notamment celui qui consiste à *promouvoir l'intégration des savoirs de prévention des risques professionnels dans l'offre de formation des universités liées à l'enseignement professionnel et technique*. Le groupe de travail responsable de cet aspect a sollicité une rencontre avec la secrétaire-coordonnatrice pour mieux comprendre le rôle du CAPFE, ainsi que le processus d'élaboration et de suivi d'un programme d'études universitaires en enseignement professionnel.

Par ailleurs, lors d'une rencontre régulière des représentants des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la secrétaire-coordonnatrice a fait un exposé sur le rôle et le mandat du CAPFE de même que sur la fonction d'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

Enfin, en décembre 2013, la secrétaire-coordonnatrice a été invitée à faire part à une délégation française des orientations du MELS au regard de la formation initiale et continue des enseignants, de la fonction d'agrément des programmes et du processus d'analyse et de suivi des programmes.

Événements

Dans le cadre du 50^e anniversaire de la publication du rapport Parent, l'Université du Québec à Montréal a organisé une journée d'étude portant sur la formation initiale à l'enseignement, l'insertion professionnelle et la formation continue des enseignants. La présidente du CAPFE a alors été invitée à participer à une table ronde sur la formation initiale à l'enseignement. Cela a été l'occasion de présenter les forces et les défis de cette formation initiale, tels qu'ils ont été perçus par le CAPFE à la suite de ses visites de suivi.

De plus, lors du Troisième Sommet des formateurs universitaires sur la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation, tenu en mai 2014, la présidente et deux membres du Comité ont participé aux ateliers. Dans son allocution, la présidente a montré l'ouverture du CAPFE à l'égard de l'importance de l'intégration de la dimension de la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en formation initiale à l'enseignement et ses préoccupations quant à la manière la plus pertinente de l'intégrer, le cas échéant, au référentiel de compétences (en faire une compétence spécifique, l'introduire parmi les douze compétences professionnelles visées ou l'intégrer dans le cadre général, au même titre que la notion de maître cultivé ou de professionnel de l'enseignement).

Par ailleurs, un membre du Comité a participé à la 35^e session d'étude de l'Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation (ADMEE), qui avait pour thème *La qualité de l'évaluation*, ainsi qu'au Deuxième Symposium sur le transfert des connaissances en éducation, tenu par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ). À ces occasions, l'importance de la recherche en éducation, soutenue par le transfert de connaissances et appuyée de données probantes, a été abordée.

L'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Au cours de l'année 2013-2014, le CAPFE s'est notamment consacré à l'étude et à l'analyse de nouveaux programmes. Il s'est penché plus particulièrement sur un projet de programme de maîtrise en enseignement, profil *Formation générale des adultes*. Il a aussi examiné les modifications de programmes soumises par les universités.

Les nouveaux programmes

Université de Montréal

En septembre 2010, M^{me} Michelle Courchesne, alors ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a accordé l'agrément au programme menant à la maîtrise en enseignement secondaire, spécialités *Mathématique, science et technologie* et *Français, langue d'enseignement*, offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal.

Cependant, en 2012, ces universités ont convenu de résilier le protocole d'entente qui les liait et d'offrir de façon autonome le programme de maîtrise en enseignement secondaire. L'accessibilité donnée par la ministre, en juillet 2010, aux étudiants sans lien d'emploi inscrits à des programmes de maîtrise qualifiante a sans doute contribué à augmenter de manière importante le nombre d'étudiants intéressés par la formation des maîtres. Cela permettait dès lors à chacune des universités d'offrir son propre programme.

L'objectif de cette formation est de permettre à l'étudiant ou à l'étudiante, avec ou sans expérience d'enseignement, de développer, dans le cadre des études de deuxième cycle, les compétences professionnelles du référentiel correspondant au profil ciblé.

Les conditions de mise en œuvre du programme initial ayant changé substantiellement (entre autres par la création de nouveaux cours et par l'ajout de la spécialité *Univers social*), le CAPFE a demandé à l'Université de Montréal de lui présenter une nouvelle demande d'agrément.

En septembre 2013, le Comité a examiné la demande de l'Université de Montréal et a recommandé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque, M^{me} Marie Malavoy, l'agrément de ce programme aux fins d'obtention d'une autorisation d'enseigner.

Université du Québec en Outaouais (UQO)

L'Université du Québec en Outaouais a soumis une demande d'agrément du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration *Musique*. Après analyse, le CAPFE a constaté que l'élaboration de ce programme répondait aux exigences de rédaction des programmes de formation à l'enseignement et aux orientations ministérielles. Il a souligné la qualité de sa structure. Il a particulièrement apprécié le partenariat développé entre le Conservatoire de musique de Gatineau et l'Université. À la suite de la recommandation du CAPFE, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, a accordé l'agrément.

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

En avril 2013, au moment de la visite de suivi de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement effectuée à l'UQTR, le CAPFE a appris que, depuis 2011, le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BEPEP) était offert au Centre universitaire de Drummondville.

Dans le *Guide de rédaction des programmes de formation à l'enseignement – Programmes de premier cycle*, accessible sur le site Web du CAPFE², on peut lire la précision suivante : « Il est à noter que le CAPFE considère qu'une nouvelle demande d'agrément doit lui être soumise lorsqu'une université apporte d'importantes modifications à un programme déjà agréé. [...] Par exemple, lorsque le programme déjà agréé modifie les conditions d'admission ou la reconnaissance des acquis, le partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, le lieu de formation, les conditions de mise en œuvre, ou plusieurs cours touchant aux fondements du programme. »

Dans ce contexte, pour régulariser la situation, le Comité a demandé à l'UQTR de présenter une nouvelle demande d'agrément du BEPEP offert au Centre universitaire de Drummondville. En novembre 2013, l'UQTR déposait sa demande auprès du CAPFE.

Le ministre Yves Bolduc a autorisé l'agrément de ce nouveau programme en demandant à l'Université de documenter sa pertinence sociodémographique (étudiants venant de la région du Centre-du-Québec, étudiants de première génération, cote « R » à l'admission, etc.) d'ici la prochaine visite des représentants du CAPFE.

Université du Québec à Montréal (UQAM)

L'UQAM a poursuivi le projet d'élaboration d'un programme menant au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (cheminement intégré DEC-baccalauréat).

Au terme des échanges ayant eu lieu entre l'UQAM et le CAPFE, ce dernier a attiré l'attention de l'Université sur les aspects suivants : la reconnaissance de crédits du collégial au lieu de crédits universitaires, l'atteinte des compétences professionnelles par des mesures compensatoires, la réalisation du stage 1 dans le cheminement du collégial, la formation donnée hors du campus principal et les ressources professorales prévues, dédiées à ce projet délocalisé. Ainsi, le CAPFE a invité l'UQAM à poursuivre ses travaux et à lui présenter une demande d'agrément.

Lors de sa réunion de février 2014, le Comité a analysé le projet de programme de l'UQAM. Il a reconnu que le programme présenté pour le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, cheminement intégré DEC-baccalauréat, était rédigé conformément au *Guide de rédaction des programmes de formation à l'enseignement – Programmes de premier cycle*. Il y était précisé que ce programme visait particulièrement les étudiants du Cégep Édouard Montpetit, un protocole d'entente en faisant foi.

Parmi les éléments intéressants témoignant de la pertinence d'un tel cheminement, mentionnons le fait que les futurs diplômés auront, de par leur formation collégiale, une expérience et des connaissances accrues relativement au préscolaire, ce qui représente une valeur ajoutée à ce parcours.

Le CAPFE a alors recommandé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'agréer ce programme aux fins d'obtention d'une autorisation d'enseigner.

2. http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/formation_titularisation/GuideRedactionProgFormEns_2012.pdf

Les projets de programmes

Une université a informé le CAPFE de son intention de développer de nouveaux programmes de formation à l'enseignement et soumis à son attention quelques questions préalables à la réalisation de ses projets.

Université du Québec à Montréal (UQAM)

L'UQAM a poursuivi le développement du projet de programme de maîtrise en enseignement, profil *Formation générale des adultes*. Le CAPFE a réaffirmé sa position d'ouverture à l'égard de ce projet de programme. Toutefois, dans l'exercice du mandat qui lui est confié concernant l'assurance que les programmes de formation à l'enseignement soumis à l'agrément répondent adéquatement aux orientations ministérielles et permettent le développement des compétences professionnelles, il a soulevé quelques interrogations. Étant donné l'absence d'un profil de sortie en éducation des adultes, doublée de l'inexistence d'un référentiel de compétences spécifiques de la formation générale des adultes, sur quels éléments le CAPFE devra-t-il faire porter son analyse? L'UQAM peut-elle documenter l'opportunité socioéconomique de ce nouveau programme?

L'UQAM a répondu en grande partie aux questions soulevées. Le CAPFE a insisté sur l'importance d'inscrire la spécificité des étudiants adultes sur le diplôme.

L'Université a signalé que, depuis une dizaine d'années, le portrait de ce type d'étudiants a changé, de même que les pratiques enseignantes en éducation des adultes. Elle veillera donc à documenter les données statistiques réelles sur le statut d'emploi du personnel enseignant de l'éducation des adultes.

Sur cette base, le Comité a encouragé l'Université à poursuivre ses travaux et à lui présenter une demande d'agrément du programme de maîtrise en enseignement, profil *Formation générale des adultes*, le cas échéant. Il l'a de plus incitée à cibler prioritairement, voire exclusivement, les étudiants ayant un lien d'emploi, de manière à qualifier les personnes déjà en poste.

Le CAPFE est satisfait de l'esprit de collaboration établi avec toutes les universités. En outre, les discussions tenues avec les différentes équipes pédagogiques constituent des occasions de partage axées sur l'amélioration de la formation initiale des enseignants.

Les programmes agréés, renouvelés et modifiés

En résumé, le CAPFE a procédé à l'agrément de 4 programmes, renouvelé 24 programmes, dont 16 étaient en attente de la décision ministérielle au moment de la rédaction du présent rapport annuel, et approuvé 8 modifications de programmes.

Les tableaux ci-après présentent ces diverses actions, par universités et par spécialités (programmes).

Agrément des programmes de formation à l'enseignement Bilan général 2013-2014	
Nombre de nouveaux programmes agréés : 1 menant à la maîtrise 3 menant au baccalauréat	4
Nombre de programmes dont l'agrément a été renouvelé : 2 menant à la maîtrise 22 menant au baccalauréat	24 ³
Nombre de modifications de programmes agréés approuvées	8

Agrément des programmes de formation à l'enseignement Bilan 2013-2014 par universités			
Université	Nouveaux programmes agréés	Programmes dont l'agrément a été renouvelé	Modifications de programmes agréés approuvées
Université Bishop's			
Université Concordia			
Université Laval			
Université McGill			
Université de Montréal	1		
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue			1
Université du Québec à Chicoutimi			3
Université du Québec à Montréal	1	11 ⁴	
Université du Québec en Outaouais	1		
Université du Québec à Rimouski			3
Université du Québec à Trois-Rivières	1	7	
Université de Sherbrooke		6 ⁴	1
Total	4	24	8

3. Seize de ces programmes étaient en attente de la décision ministérielle au moment de la rédaction du présent rapport annuel.

4. Ces programmes étaient en attente de la décision ministérielle au moment de la rédaction du présent rapport annuel, à l'exception du programme de maîtrise en enseignement des arts de l'UQAM, agréé en juin 2014.

Agrément des programmes de formation à l'enseignement Bilan 2013-2014 par spécialités			
Spécialité	Nouveaux programmes agréés	Programmes dont l'agrément a été renouvelé	Modifications de programmes agréés approuvées
Éducation préscolaire et enseignement primaire	2	3	1
Enseignement secondaire	1	4	2
Enseignement des langues secondes		3	1
Science et technologie			
Éthique et culture religieuse			
Enseignement de l'éducation physique et à la santé		3	2
Enseignement des arts	1	6	
Enseignement en adaptation scolaire et sociale		3	1
Enseignement professionnel		2	1
Total	4	24	8

La liste des programmes agréés, par universités et par spécialités, peut être consultée à l'annexe 6 du présent rapport et sur le site Web du CAPFE : <http://www.capfe.gouv.qc.ca>.

La mise en œuvre et le suivi des programmes de formation à l'enseignement

En 2013-2014, à la satisfaction du CAPFE :

- L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a déposé un document préliminaire relativement à un plan d'action exigé, faisant état de l'intention de s'approprier l'approche-programme de façon personnalisée.
- L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a présenté, conformément aux conditions d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, un rapport sur l'état des travaux qu'elle a menés pour améliorer son implantation de l'approche-programme.
- L'Université de Montréal a présenté, conformément aux conditions d'agrément des programmes, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de reconceptualisation des programmes de premier cycle. Ce document présente les actions accomplies au regard de la formation pratique et de l'intégration des apprentissages.
- L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a présenté, conformément aux conditions d'agrément des programmes et à la suite du dépôt d'un premier plan d'action, une seconde version de celui-ci intégrant les résultats attendus et le bilan des actions entreprises et menées à bien.

Par ailleurs, en 2013-2014, le CAPFE a poursuivi les visites de suivi de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement à l'UQAM et à l'Université de Sherbrooke. Ainsi, la deuxième série de visites a été terminée en décembre 2013.

Ces visites se sont déroulées conformément au document Cadre de référence et modalités d'application pour les visites de suivi de l'agrément qui seront effectuées entre 2010 et 2013⁵. Le CAPFE examine d'abord le bilan d'évaluation préparé par les universités. Il rencontre ensuite, au cours d'une visite de trois jours, les différents acteurs liés aux programmes, soit la direction, les étudiants, les diplômés, les professeurs, les chargés de cours et les partenaires du milieu scolaire.

À la suite de chaque visite, le CAPFE produit un rapport provisoire qui se termine par des recommandations à l'intention du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce rapport est préalablement soumis aux universités pour qu'elles puissent faire part de leurs commentaires, lesquels sont ensuite inclus dans le rapport final acheminé au ministre.

En date du 30 juin 2014, l'UQAM et l'Université de Sherbrooke avaient reçu le rapport du CAPFE. Les deux universités ont émis leurs commentaires sur ce rapport et ceux-ci ont été intégrés au rapport final transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc.

De façon générale, le CAPFE est satisfait des dernières visites effectuées à l'automne 2013. Il a observé ce qui suit.

5. Le document Cadre de référence et modalités d'application pour les visites de suivi de l'agrément qui seront effectuées entre 2010 et 2013 peut être consulté à l'adresse suivante sur le site Web du CAPFE : <http://www.capfe.gouv.qc.ca>.

La concertation

Le CAPFE constate encore une fois que les universités visitées en 2013-2014 se sont dotées de plusieurs instances officielles de concertation, telles qu'un comité de maîtrise d'œuvre en enseignement, un comité de concertation interdépartementale, des comités de programmes et des comités responsables de la formation pratique. Ces comités réunissent des membres de la direction, des représentants des programmes disciplinaires, des enseignants, des responsables de stages, des étudiants, etc. Ces formes variées de concertation traduisent tantôt des leaderships partagés, tantôt une volonté de travailler ensemble, tantôt encore une culture d'entraide entre les professeurs et les chargés de cours. Le CAPFE ne peut que souligner et encourager les efforts déployés par les universités visitées pour favoriser la concertation dans la poursuite d'un projet de formation.

Toutefois, le CAPFE a constaté, dans l'une des deux universités, une très grande indépendance de chacun des programmes, voire une très grande distance entre eux, ce qui peut concourir au dédoublement de certains travaux qui auraient pu être profitables à plus d'un programme. Cela donne parfois des résultats à géométrie variable d'un programme à l'autre. Le CAPFE a alors demandé que soit améliorée la concertation intraprogramme et interprogrammes pour optimiser les efforts consentis par les uns et les autres.

Le partenariat avec le milieu scolaire

Le partenariat avec le milieu scolaire est l'un des points forts observés par le CAPFE lors de ses visites de suivi. La collaboration entre les universités et leurs partenaires du milieu scolaire est généralement bien établie et fait partie désormais de la culture. La cohésion ainsi renforcée a des retombées importantes sur la qualité des stages. Les universités conviennent également de la nécessité de poursuivre la formation des maîtres associés et des superviseurs de stages pour que ceux-ci puissent encore mieux jouer leur rôle de coformateurs auprès des futurs enseignants.

À cet égard, le CAPFE est conscient de l'importance de valoriser le travail des enseignants associés et des superviseurs de stages, et d'accorder une attention particulière aux conditions dans lesquelles ceux-ci exercent leur rôle. De plus, le Comité réaffirme l'importance d'assurer aux stagiaires des expériences de stage diversifiées et de mettre en place des modes d'évaluation appropriés.

L'évaluation des compétences

Encore une fois cette année, le CAPFE a remarqué que, même si les compétences font partie du discours des différents acteurs rencontrés et se trouvent dans la majorité des plans de cours, l'arrimage entre leur développement, les activités d'apprentissage et les activités d'évaluation demeure à démontrer. Il reste du travail à accomplir du côté de l'intégration des compétences et de l'évaluation de ces dernières dans la vie des programmes de formation.

Dans les universités visitées, le CAPFE a pourtant remarqué que certaines équipes-programmes ont fait des efforts importants pour s'approprier les compétences professionnelles. Ainsi, plusieurs ont soit examiné les compétences qui étaient travaillées dans chacun des cours de leurs programmes, soit analysé les moyens d'évaluation utilisés dans les cours pour voir dans quelle mesure ces moyens permettaient le développement des compétences. Des réunions pédagogiques ont été tenues sur le sujet.

Le Comité est persuadé que les compétences se développent dans les universités visitées. Toutefois, il n'a constaté que peu d'exemples d'utilisation précise des compétences dans les cours et les travaux. Le CAPFE invite donc les universités à être plus explicites auprès des étudiants au sujet des compétences visées dans chaque activité pédagogique.

La reconnaissance des acquis d'expérience en enseignement

Depuis 2009, la position du CAPFE à l'égard de la reconnaissance des acquis est restée la même. Le CAPFE demande aux universités de baser leur reconnaissance des acquis sur leur propre observation de la maîtrise des compétences et de l'inscrire dans une politique ou un règlement explicite.

Les deux universités visitées devront revoir leur politique de reconnaissance des acquis pour la rendre conforme à la position du CAPFE. Par exemple, les universités ne doivent pas s'en remettre exclusivement au milieu scolaire pour l'appréciation des compétences en enseignement de l'étudiant ou de l'étudiante. En effet, comme elles sont responsables d'attester l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement au terme de la formation universitaire et de recommander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de délivrer une autorisation légale d'enseigner, elles doivent pouvoir répondre pleinement de cette responsabilité.

Le cadre conceptuel

Les universités visitées en 2013-2014 ont pris soin de définir leur conception du type d'enseignants et d'enseignantes qu'elles veulent former dans chacun de leurs programmes. L'examen des documents reçus et les échanges ayant eu lieu avec les représentants des universités ont permis au CAPFE de constater que les programmes de formation offerts s'appuient sur un discours articulé quant à leur mission et à leur travail.

Des exemples illustrant le cadre conceptuel adopté par les universités ont été portés à l'attention du Comité. Ainsi, une université a élaboré un cadre conceptuel qui s'appuie notamment sur la recherche de cohérence entre la théorie et la pratique, sur une logique progressive de formation, sur la mise en place de dispositifs d'autorégulation et sur une pratique réflexive. L'ajout d'une treizième compétence qui tient compte du contexte sociodémographique de l'environnement de l'établissement, par exemple à l'UQAM, colore la formation offerte dans les divers programmes, soit la compétence à adapter son enseignement à la diversité culturelle et sociale du milieu scolaire.

Le CAPFE se réjouit des efforts consentis par les universités visitées pour se doter d'une vision claire et commune de la formation des enseignants et des enseignantes. Il les encourage à en faire la promotion auprès de leurs instances, et ce, dans une perspective toujours mieux intégrée de l'approche-programme.

La recherche

Les universités visitées ont véritablement porté une attention particulière à la recherche en éducation. Le CAPFE a constaté, au cours de ses visites, que beaucoup de recherches sont liées à des problématiques variées concernant la formation à l'enseignement et que les professeurs, les chargés de cours, les conseillers pédagogiques et, dans certains cas, les superviseurs de stages participent aux projets de recherche. Le Comité s'est réjoui du fait que plusieurs diplômés, maintenant étudiants aux cycles supérieurs, sont à leur tour engagés dans la recherche en formation initiale.

Le Comité a trouvé particulièrement intéressant de pouvoir prendre connaissance de plusieurs projets d'innovation pédagogique et de recherche réunissant des professeurs et des chargés de cours de différents programmes touchant directement la formation à l'enseignement.

Il encourage les universités à poursuivre leur engagement dans la recherche, car il croit que, dans une perspective de professionnalisation, la recherche doit éclairer la réflexion sur les pratiques de formation à l'enseignement. Elle doit aussi aider les universités à faire les meilleurs choix possibles en vue de favoriser l'apprentissage et la réussite des étudiants en formation des maîtres et de leurs futurs élèves.

L'amélioration continue des programmes de formation à l'enseignement

Les universités n'hésitent pas à modifier leurs programmes en fonction des défis qui se présentent. Elles sont engagées dans un processus d'amélioration continue de leurs programmes de formation à l'enseignement. Dans les bilans présentés, elles font généralement une analyse lucide et non complaisante, confirmée par les propos recueillis, des défis qu'il reste à relever. En ce sens, elles démontrent leur capacité à piloter leurs programmes et à en assurer la vitalité.

Une université a amorcé un processus d'évaluation périodique institutionnelle. Ce processus est suivi de façon sérieuse par les équipes-programmes, qui ont entrepris de recueillir diverses données et de tenir des rencontres de groupe. Celles-ci leur permettront d'analyser leur situation et d'être à l'écoute des attentes et des besoins des étudiants ainsi que de leurs partenaires du milieu scolaire.

Les échanges professionnels et les préoccupations du Comité

Au cours de la dernière année, le CAPFE a tenu des échanges sur divers enjeux socioéducatifs soulevés tantôt par les personnes rencontrées lors de ses visites de suivi ou de la présentation de projets de programmes, tantôt par diverses instances (ADEREQ ou Conseil supérieur de l'éducation), tantôt encore par différents acteurs clés. Ces enjeux sont présentés ici.

Les rapports annuels 2011-2012 et 2012-2013

Au début de l'année 2013-2014, les membres du CAPFE ont terminé la rédaction du rapport annuel 2012-2013. Au terme de leurs travaux, le document a été acheminé au cabinet ministériel pour qu'il soit déposé, ainsi que le stipule l'article 477.28 de la Loi sur l'instruction publique : « Le ministre dépose ces rapports », dont celui du CAPFE, « devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de leur réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux. » Toutefois, au début de l'année 2013-2014, le Comité apprenait que le rapport annuel 2011-2012 n'avait pas encore été déposé à l'Assemblée nationale.

Compte tenu du contexte politique d'alors (période électorale, nouveau gouvernement, nouveau cabinet ministériel), les rapports annuels 2011-2012 et 2012-2013 ont tous les deux été déposés devant l'Assemblée nationale en mai 2014 seulement. Par conséquent, leur publication sur le site Web du CAPFE a été reportée à la fin de l'année.

Les modalités de réalisation des stages des étudiants et étudiantes inscrits à un programme de maîtrise en enseignement secondaire

L'organisation des stages de ces étudiants et étudiantes, particulièrement de ceux qui ont un lien d'emploi avec le milieu scolaire, soulève de nombreuses difficultés pour les universités. Parmi les questions qui ont été portées de nouveau à l'attention du CAPFE au cours de l'année, mentionnons l'obligation d'effectuer un stage dans la spécialité du profil choisi, surtout lorsque l'étudiant ou l'étudiante enseigne dans une discipline autre que celle de son profil, le pourcentage minimal d'heures à consacrer à sa spécialité dans ce contexte et l'obligation de faire des stages en enseignement secondaire, au secteur des jeunes, lorsque l'étudiant ou l'étudiante travaille en éducation des adultes.

Le CAPFE est toujours d'avis que les étudiants et étudiantes doivent faire au moins 50 % de leurs heures de pratique supervisée ou de stage dans leur discipline et que la supervision de celles-ci devrait être effectuée par un enseignant associé légalement qualifié et un superviseur de l'université, idéalement de cette spécialité.

De plus, en raison des différences importantes entre l'enseignement général au secondaire et l'éducation des adultes, le CAPFE considère que la personne inscrite à la maîtrise en enseignement secondaire doit faire la moitié de ses stages en enseignement général au secondaire, au secteur des jeunes.

L'intensification des actions en orientation scolaire et professionnelle et les apprentissages obligatoires au primaire et au secondaire

En juin 2013, M. Bernard Matte, alors sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, faisait parvenir une lettre aux directions générales des commissions scolaires, les informant de la volonté de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, de rendre obligatoires, en septembre 2015, des apprentissages portant sur l'orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle du primaire et aux deux cycles du secondaire.

Au regard de cette directive, les membres du Comité ont échangé sur la question et se sont demandé si ces apprentissages feraient éventuellement partie du Programme de formation de l'école québécoise. Si c'était le cas, le ministre pourrait-il demander au CAPFE de s'assurer que ces apprentissages se trouvent dans les programmes de formation à l'enseignement?

Bien que tout ce qui englobe la persévérance scolaire, les choix scolaires et professionnels éclairés et le goût d'apprendre puisse représenter des thèmes intéressants, le CAPFE attendra des directives plus précises des autorités ministérielles à ce propos.

Un sommet sur la profession enseignante, *Une profession à revaloriser*

En décembre 2013, M^{me} Marie Malavoy, alors ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, annonçait son intention d'organiser un sommet consacré aux enseignants. Dans cette perspective, le CAPFE s'est intéressé à quelques problématiques pouvant être abordées à une telle occasion.

Les questions entourant l'abandon de la profession enseignante, l'insertion professionnelle des enseignants ainsi que la sous-valorisation de la profession ont été au cœur des échanges d'idées. Bien que les problématiques soient nombreuses, notamment le soutien accordé aux nouveaux enseignants, la distribution des tâches et la diversité des clientèles, le CAPFE est d'avis que l'importance d'une structure d'insertion des nouveaux enseignants liée à un mentorat mériterait d'être approfondie.

Les liens entre les facultés ou départements d'éducation et les facultés disciplinaires

Au terme de ses visites de suivi de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement, le CAPFE invite les facultés ou départements d'éducation à renforcer leurs liens avec les facultés disciplinaires pour que celles-ci prennent davantage en compte les étudiants en formation à l'enseignement dans les cours qu'elles donnent. Il convient que cela requiert des efforts importants et soutenus, mais, constatant les réussites de certaines universités en la matière, il ne peut qu'encourager la poursuite dans cette voie.

De façon récurrente, au cours des dernières années, le sujet des liens entre facultés ou départements d'éducation et facultés disciplinaires a été à l'ordre du jour des rencontres du Comité. Bien que des efforts soient consentis par les comités de maîtrise d'œuvre pour inciter les facultés disciplinaires à tenir compte des étudiants de la formation initiale à l'enseignement et pour intégrer les compétences professionnelles, beaucoup reste à faire. Le CAPFE songe à en faire l'objet d'une journée d'étude à laquelle pourraient prendre part les universités l'an prochain.

La préparation du bilan de la deuxième série de visites de suivi de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement (2010-2013)

La visite de suivi de l'agrément est une étape du processus d'analyse et d'évaluation d'un programme de formation à l'enseignement. Elle permet au CAPFE de recueillir toute l'information pertinente pour s'assurer que le programme soumis à l'agrément répond adéquatement aux orientations ministérielles et permet le développement des compétences professionnelles.

Au terme de l'ensemble des visites effectuées dans les douze universités québécoises offrant des programmes de formation à l'enseignement et comme il l'avait annoncé antérieurement, le CAPFE a jugé important de prendre un temps de réflexion pour dégager un état de la situation de ces programmes, poser un regard sur les défis à relever et examiner quelques propositions de solutions.

Pour ce faire, l'analyse des rapports des visites de suivi, d'une part, et des recommandations relatives aux éléments majeurs et aux objets additionnels des discussions, d'autre part, ont permis aux membres du Comité de tracer une ébauche de catégorisation des recommandations et des commentaires formulés, permettant ainsi d'établir une structure pour le bilan. Le CAPFE a présenté cette structure à l'ADEREQ, qui l'a accueillie favorablement.

Il est prévu que ce bilan soit présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et fasse l'objet d'une publication distincte. Par la suite, il servira d'amorce pour la détermination des thèmes des journées de réflexion sur la formation à l'enseignement et l'implantation des programmes de formation.

La pertinence d'une treizième compétence concernant l'éducation interculturelle dans le référentiel des compétences

Étant donné son rôle de conseiller auprès du ministre sur toute question relative à la formation à l'enseignement et la réflexion approfondie qui entoure la préparation du bilan des visites de suivi et en raison de sa participation au Troisième Sommet des formateurs universitaires sur la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation, le CAPFE s'est de nouveau penché sur la pertinence de l'ajout d'une treizième compétence concernant l'éducation interculturelle dans le référentiel des compétences.

À cet égard, diverses questions ont été soulevées :

- Vaut-il mieux intégrer la dimension de la *diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique* et, plus largement, les différences liées au genre, à l'orientation sexuelle, à la condition socioéconomique ou à divers handicaps dans les compétences actuelles?
- Vaut-il mieux en faire une compétence spécifique ou une treizième compétence?
- Y aurait-il lieu de plutôt l'intégrer comme *orientation générale* au même titre que la professionnalisation et l'approche culturelle de l'enseignement?
- Comment l'ajout d'une treizième compétence sera-t-il perçu « en région »?
- Pourquoi ne pas étendre le sens à donner à la *diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique* à la préoccupation citoyenne, au vivre-ensemble qui prend en compte la diversité?

Le CAPFE demeure ouvert à un examen plus approfondi de ces questions et entend y consacrer un temps de réflexion avec ses partenaires lors des journées d'étude qui découleront du bilan de la deuxième série de visites de suivi de l'agrément.

La composition du Comité

Conformément à l'article 477.14 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la suite de la consultation des principaux groupes scolaires concernés par la formation à l'enseignement, a nommé un nouveau membre. Il s'agit de M. Paul Laplante, enseignant d'anglais, langue seconde, à la High School of Montreal (Commission scolaire English-Montréal), qui représente le milieu scolaire anglophone. Il a également procédé à la nomination de M^{me} Céline Garant, professeure à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, à la présidence du CAPFE. M^{me} Garant s'était précédemment montrée intéressée à poursuivre son travail au sein du CAPFE et à assumer un deuxième mandat, lequel a été renouvelé au cours de l'année. Ces nominations ont fait suite à une fin de mandat dans le premier cas et à un départ à la retraite dans le second cas.

Le CAPFE a également entrepris des démarches auprès de ses partenaires du milieu universitaire pour procéder au remplacement de deux membres représentant ce milieu. En effet, des postes étaient demeurés vacants à la suite du départ à la retraite d'un membre et de la nomination de M^{me} Garant à la présidence. À la fin de l'année, les recommandations du CAPFE, acheminées au cabinet ministériel, étaient en attente d'une approbation.

Au cours de la prochaine année, il faudra procéder à la nomination d'un membre adjoint représentant le personnel d'encadrement des commissions scolaires. En effet, à la dernière réunion du Comité, M^{me} Line Beaulieu indiquait à la présidente qu'elle ne serait pas disponible pour un deuxième mandat. Les consultations auprès des partenaires du milieu scolaire ont été engagées à cet effet.

La mise à jour du site Web du Comité

Le site Web du CAPFE se trouve à l'adresse suivante : <http://www.capfe.gouv.qc.ca>. Son contenu a été mis à jour à la suite des décisions prises par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement et de l'ajout de publications.

Les perspectives pour 2014-2015

Comme il l'avait annoncé, le CAPFE produira un bilan des visites de suivi effectuées dans l'ensemble des universités depuis 2010. Ce bilan servira d'amorce à une discussion dans le cadre de journées thématiques de réflexion qui débiteront au printemps 2015 et se poursuivront tout au long de l'année 2015-2016.

Il continuera aussi de recevoir et d'examiner les modifications que les universités apporteront à leurs programmes de formation à l'enseignement et de les conseiller, avec un esprit d'ouverture et d'innovation, au regard du développement et de la mise en œuvre de ces programmes. De plus, il poursuivra sa collaboration avec les universités, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et l'ADEREQ.

En outre, le CAPFE sera davantage présent lors de colloques, de congrès ou d'événements liés à la formation à l'enseignement pour mettre en valeur la qualité des programmes offerts dans l'ensemble du Québec. Il veut ainsi partager sa vision des changements à mettre en œuvre, et ce, dans une perspective d'amélioration des programmes de formation à l'enseignement et ultimement de réussite des élèves. Il souhaite, entre autres, se pencher sur la façon de répondre adéquatement aux avis du Conseil supérieur de l'éducation qui le concernent à certains égards.

Enfin, à la lumière du bilan des visites qu'il a effectuées dans les douze universités québécoises, le CAPFE souhaite continuer à exercer son rôle conseil auprès des instances ministérielles pour contribuer au premier chef à l'amélioration continue de la formation à l'enseignement au Québec.

Annexe 1

Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement : institution, mission et fonctions

Institution

En 1997, le gouvernement du Québec a officialisé la création du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. Ainsi, l'article 477.13 de la Loi sur l'instruction publique stipulait que le CAPFE était institué.

Mission

La mission du CAPFE est décrite dans l'article suivant :

« 477.15. Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Pour l'exercice de sa mission, le Comité :

- 1° examine et agréé les programmes de formation à l'enseignement touchant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire;
- 2° recommande au ministre les programmes de formation à l'enseignement aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner;
- 3° donne son avis au ministre sur la définition des compétences attendues des enseignants des ordres d'enseignement primaire et secondaire. »

En outre, le Comité conseille le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et de la Technologie relativement au financement des programmes universitaires en enseignement.

Le Comité, avant d'agréer un programme ou de faire une recommandation, consulte le comité administratif constitué par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour le conseiller sur les programmes de formation universitaire.

1997, c. 96, a. 145; 2013, c. 28, a. 161.

Fonctions

L'exécution de ce mandat se fait en fonction des orientations et des principes directeurs devant guider la formation initiale à l'enseignement et émis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. De plus, pour remplir ce mandat, le Comité assume les responsabilités suivantes :

- Il élabore et fait connaître les politiques, les procédures et les outils (notamment des guides de présentation de projets de programmes aux fins d'agrément, une grille d'analyse des programmes et un guide de rédaction d'un rapport du comité visiteur) nécessaires à la mise en œuvre du processus d'agrément d'un programme de formation initiale à l'enseignement.
- Il définit les principaux termes utilisés au cours de la démarche d'agrément.
- Il explique les modalités d'exercice de son rôle de conseiller en matière de reconnaissance gouvernementale d'un programme universitaire professionnel menant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner.
- Il précise les types de sous-critères ou d'indices qu'il entend utiliser pour juger de la conformité de chacun des différents aspects et de chacune des composantes ou des ressources d'un programme soumis à l'agrément avec les critères de formation édictés.
- Il établit les mécanismes et les modes de communication qu'exige l'exercice de l'un ou l'autre des volets de son mandat, notamment avec :
 - chaque établissement universitaire, dont l'instance interne responsable du programme soumis à l'agrément;
 - le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI);
 - la Table de concertation ministères-universités;
 - les autres organismes scolaires ou éducatifs touchés par la formation des enseignants et enseignantes;
 - le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à titre d'autorité gouvernementale mandante et comme responsable de la reconnaissance d'un programme d'études universitaires aux fins de l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner.
- Il précise les règles d'éthique en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts de ses membres.
- Il donne son avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur la définition des compétences attendues du personnel enseignant.
- Il rédige un rapport annuel destiné à ses principaux interlocuteurs, notamment aux organismes mentionnés ci-dessus, et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Annexe 2

La composition du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

La Loi sur l'instruction publique établit la composition du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement :

« 477.14 Le Comité est composé de neuf membres :

- 1° le président qui est, en alternance, un membre du personnel professionnel de l'enseignement et une personne du milieu de l'enseignement universitaire;
- 2° trois membres sont enseignants aux ordres d'enseignement primaire ou secondaire;
- 3° un membre est membre du personnel professionnel;
- 4° trois membres sont enseignants à l'ordre d'enseignement de niveau universitaire;
- 5° un membre est choisi parmi les personnes du milieu de l'enseignement de niveau universitaire qui ont une expérience du milieu préscolaire, primaire ou secondaire.

Au moins deux de ces membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

Le président est nommé par le ministre, après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Les membres visés aux paragraphes 2° et 3° du premier alinéa sont nommés par le ministre, après consultation des organismes intéressés. Les membres visés aux paragraphes 4° et 5° du premier alinéa sont nommés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, après consultation des organismes intéressés.

En outre, le ministre peut nommer deux membres adjoints, l'un choisi parmi les employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autre parmi le personnel d'encadrement des commissions scolaires. Un membre adjoint additionnel, choisi parmi les employés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, peut être nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Les membres adjoints n'ont pas droit de vote. »

1997, c. 96, a. 145; 2005, c. 28, a. 195; 2013, c. 28, a. 160.

Membres du CAPFE en 2013-2014

PRÉSIDENTE

Céline Garant
Professeure
Université de Sherbrooke

MEMBRES

Diane Gladue
Directrice de la Polyvalente Deux-Montagnes
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Fanny Lamache
Enseignante
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Maud Lamarche
Enseignante
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Paul Laplante
Enseignant
Commission scolaire English-Montréal

Daniel Martin
Professeur
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Caroline Riches
Professeure
Université McGill

Gina Thésée
Professeure
Université du Québec à Montréal

MEMBRES ADJOINTS

Line Beaulieu
Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Commission scolaires des Premières-Seigneuries

Anne Paradis
Directrice de la formation et de la titularisation
du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Josée Larocque
Directrice par intérim de la formation universitaire
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science et de la Technologie

SECRÉTAIRE-COORDONNATRICE

Thérèse Desnoyers
Comité d'agrément des programmes
de formation à l'enseignement
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Annexe 3

Le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Un programme est agréé s'il est conforme aux orientations ainsi qu'aux compétences professionnelles déterminées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Pour sa part, le Comité doit assurer le ministre que le programme répond aux exigences qui ont été établies.

Le processus d'étude et d'analyse d'un programme comprend plusieurs étapes. Lors de la première étape, soit l'analyse sommaire, certains critères fondamentaux sont évalués, notamment la conformité du programme avec le profil de sortie, la distribution des unités, les stages d'enseignement, le traitement des compétences et les moyens d'assurer l'atteinte de la compétence langagière. À la suite de cette analyse sommaire, le Comité peut délivrer une autorisation provisoire de démarrage du programme pour une année universitaire donnée.

La deuxième étape, soit l'analyse détaillée, se divise en deux phases. La première phase est une analyse descriptive du programme ayant pour objet, notamment, de confirmer la conformité du profil de sortie, les objectifs du programme, sa structure de même que les activités pédagogiques, les stages, les ressources pédagogiques et les conditions de réalisation (bibliothèque, didacthèque, laboratoires, ateliers, parc informatique, etc.) qu'il comporte. Lors de la seconde phase, le Comité effectue une analyse des moyens proposés par l'université pour atteindre les niveaux attendus au regard de chacune des compétences professionnelles visées. Par la suite, il peut soumettre une liste de questions à l'université et remplacer l'autorisation.

La troisième étape est le suivi de l'agrément, effectué lors d'une visite de l'université par des représentants du CAPFE. Le comité de suivi de l'agrément du CAPFE rencontre alors toutes les parties associées au programme (vice-recteur, doyens, directeurs de programme, professeurs, chargés de cours, enseignants associés, étudiants, etc.). L'objet de cette visite est de vérifier la mise en œuvre du programme relativement aux orientations et aux moyens retenus pour permettre le développement des compétences professionnelles. Par la suite, le CAPFE peut prolonger l'agrément du programme, et ce, jusqu'à la prochaine visite de suivi. Cette prolongation peut être accompagnée de conditions à remplir ou d'aspects à surveiller. Dans de rares cas, l'agrément sera suspendu ou révoqué si le CAPFE est d'avis que le programme est devenu déficient ou ne permet plus le développement des compétences professionnelles.

Annexe 4

Le code de déontologie et les règles d'éthique du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

Mandat du Comité

Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) est un organisme indépendant et autonome relevant du ou de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il ne relève d'aucune unité administrative du Ministère et met tout en œuvre pour maintenir une saine distance avec ses partenaires, soit le Ministère, les commissions scolaires et les universités. La crédibilité et l'intégrité des décisions prises par le CAPFE ne pourraient avoir le poids nécessaire s'il en était autrement. De plus, le CAPFE est responsable de ses décisions et de ses actions auprès du ou de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le CAPFE a pour mission de conseiller le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement au regard de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Les programmes de formation à l'enseignement mènent aux diplômes suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire;
- Baccalauréat en enseignement secondaire;
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire;
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde;
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde;
- Baccalauréat en enseignement des arts;
- Baccalauréat en enseignement professionnel;
- Maîtrise en enseignement secondaire;
- Maîtrise en enseignement des arts.

Pour l'exercice de sa mission, le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande au CAPFE :

- d'**examiner** et d'**agréer** les programmes de formation à l'enseignement touchant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire;
- de lui **recommander** des programmes de formation à l'enseignement aux fins de délivrance d'une autorisation d'enseigner;
- de lui **donner son avis** sur la définition des compétences attendues des enseignants du primaire et du secondaire⁶.

6. Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), articles 477.13 et suivants.

Composition du Comité

Le CAPFE est composé de neuf membres nommés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport après consultation des organismes intéressés tels que les associations et les partenaires du milieu de l'éducation :

- le président ou la présidente, qui est, en alternance, un membre du personnel professionnel de l'enseignement ou encore un représentant ou une représentante du milieu universitaire;
- trois membres qui enseignent au primaire ou au secondaire;
- un membre du personnel professionnel de l'éducation;
- trois membres qui enseignent à l'université;
- un représentant de l'enseignement universitaire qui a une expérience des milieux de l'éducation préscolaire, du primaire ou du secondaire.

Au moins deux de ces membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

Le président ou la présidente est nommé ou nommée par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation du ou de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Les membres visés aux paragraphes 2° et 3° de l'article 477.14 de la Loi sur l'instruction publique sont nommés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation des organismes intéressés. Les membres visés aux paragraphes 4° et 5° sont nommés par le ou la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science après consultation des organismes intéressés.

En outre, le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut nommer deux membres adjoints, l'un choisi parmi les employés du MELS, l'autre parmi le personnel d'encadrement des commissions scolaires. Un membre adjoint additionnel, choisi parmi les employés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, peut être nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Les membres adjoints n'ont pas le droit de vote.

Finalement, un secrétaire-coordonnateur ou une secrétaire-coordonnatrice assure les opérations courantes et la gestion des travaux du Comité.

Objet et champs d'application

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics⁷, le présent code établit les valeurs de gestion et les principes d'éthique des membres du CAPFE.

Sont considérés comme membres du CAPFE et administrateurs publics le président ou la présidente ainsi que les membres et les membres adjoints nommés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conformément à l'article 477.14 de la Loi sur l'instruction publique. Les membres ainsi que les membres adjoints sont assujettis aux dispositifs en matière d'éthique prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

De plus, le président ou la présidente du CAPFE doit rappeler aux membres que la règle de discrétion s'applique à toute personne invitée à prendre part à une réunion du Comité ou à participer aux travaux d'un de ses sous-comités. Cette règle s'applique également aux contractuels engagés par le CAPFE pour mener des études, des sondages ou des enquêtes.

En outre, étant donné qu'un des membres adjoints nommés et le secrétaire-coordonnateur ou la secrétaire-coordonnatrice sont des employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ils sont assujettis aux dispositifs concernant l'éthique prévus dans la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) et les règlements qui en découlent⁸. De plus, le membre adjoint nommé parmi les employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est aussi assujetti aux dispositifs du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le secrétaire-coordonnateur ou la secrétaire-coordonnatrice et ce membre adjoint, nonobstant ces règlements, acceptent de conduire leurs activités selon l'esprit du présent code.

Principes d'éthique

Le CAPFE, conformément à son mandat, adhère aux principes d'éthique suivants :

- Les membres et les membres associés sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de réaliser leurs travaux dans l'intérêt public, et ce, de façon impartiale, indépendante et objective.
- Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent couvrir toutes les situations problématiques. Chaque membre est donc responsable d'agir au meilleur de ses connaissances et de ses aptitudes, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois et des règlements ainsi que de l'intérêt public et des valeurs de gestion du CAPFE.

Code de déontologie et règles d'éthique

Considérant l'importance du rôle du CAPFE au regard du mandat qui lui est confié;

Considérant l'orientation dynamique du CAPFE sur le plan de son fonctionnement et de ses démarches;

Considérant le niveau de responsabilité des membres du CAPFE à l'égard de la qualité de la formation à l'enseignement;

Considérant la durée limitée des mandats des membres et des membres adjoints au sein du CAPFE et leur appartenance à divers groupes ou institutions concernés par l'objet d'intervention;

Considérant le fait que la crédibilité et l'intégrité des décisions du CAPFE sont fondées sur des règles de fonctionnement claires et partagées de tous et de toutes, les règles suivantes constituent le code de déontologie et d'éthique du CAPFE.

7. Gazette officielle du Québec, partie II, n° 27, 30 juin 1998, p. 3474 à 3480.

8. « Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique », Gazette officielle du Québec, partie II, p. 2095.

Valeurs de gestion

Conscient de son mandat et de son rôle à l'égard de la formation des enseignants et des enseignantes, le CAPFE affiche les valeurs de gestion suivantes :

- l'équité dans le traitement, l'analyse et l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement et des modifications apportées à ceux-ci, à la suite de leur agrément;
- la transparence dans ses actions et ses communications auprès de sa clientèle;
- un service à la clientèle aidant, courtois et rendu dans un délai raisonnable.

Règles d'éthique

Considérations éthiques des partenaires

Pour permettre au CAPFE de remplir son mandat, qui consiste à accorder l'agrément professionnel avec équité, transparence et efficacité, il est nécessaire que ses partenaires, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les universités et les organisations scolaires, respectent certaines règles d'éthique dans leurs rapports et leurs communications avec le Comité. Le CAPFE s'attend donc à ce que :

a) *le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*

- respecte l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément;
- lui fournisse les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat;

b) *les universités*

- respectent l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément;
- lui fournissent tous les renseignements nécessaires à l'évaluation d'un programme et en facilitent l'analyse complète et objective;
- rapportent toute plainte ou tout grief selon les procédures habituellement reconnues;
- refusent un membre d'un comité de suivi de l'agrément ou d'un comité ad hoc uniquement si elles peuvent démontrer que cette personne est ou peut être en conflit d'intérêts dans l'évaluation d'un programme;

c) *les organisations scolaires*

- respectent l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément;
- acceptent de libérer les enseignants et les enseignantes de leur tâche pour leur permettre de participer aux travaux du CAPFE, du comité de suivi de l'agrément et des comités ad hoc;
- lui fournissent les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat.

Conflits d'intérêts – Liens d'emploi ou d'étude

Tout membre qui a un lien d'emploi avec un établissement universitaire qui soumet au Comité un programme aux fins d'agrément doit s'abstenir de participer à tout processus d'évaluation et de prise de décision concernant ce programme, y compris les étapes de révision de dossier ou d'appel, et il doit se retirer de toute séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à ce programme. Cette règle s'applique également aux membres de tous les comités ad hoc mis sur pied par le CAPFE pour l'évaluation de ce programme (ex. : comité de suivi de l'agrément, comités experts).

Dans le cas de programmes partagés par différents établissements universitaires, la règle précédente s'applique à tous les membres venant des établissements collaborant au programme en question.

Cette règle générale s'applique également aux membres universitaires dont le conjoint, la conjointe ou l'enfant a un lien d'emploi avec l'université en question ou y suit un programme d'études en formation à l'enseignement. Elle s'applique aussi aux membres issus du milieu scolaire et dont le conjoint, la conjointe ou l'enfant a un lien d'emploi avec cet établissement ou y suit un programme d'études en formation à l'enseignement.

Un membre s'abstient, conformément au dispositif prévu au premier paragraphe, de participer à l'évaluation d'un programme s'il a été employé par l'université en cause, à un titre ou à un autre, durant les trois dernières années.

Finalement, le membre et le membre adjoint doivent divulguer au CAPFE tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, un établissement ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts incompatible avec leur fonction.

Règles de confidentialité

Les règles de confidentialité suivantes sont prescrites pour les membres du CAPFE :

- Un membre ne peut divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions au CAPFE ou utiliser, à son profit ou pour un tiers, de l'information non accessible au public et obtenue dans le cadre de ses fonctions. Cependant, un membre peut transmettre des renseignements généraux sur le processus d'agrément.
- Seuls le président ou la présidente sont autorisés à fournir, ou à chercher à obtenir, de l'information faisant autorité et concernant l'application des critères et des procédures du CAPFE.
- Un membre ne peut, en tant que consultant privé, offrir ses services à une université qui prépare un programme de formation à l'enseignement.
- Les opinions émises par les membres lors des séances de travail du CAPFE ou de ses sous-comités doivent être tenues pour confidentielles.
- Tout ce qui entoure le processus d'agrément d'un programme en particulier, ainsi que le suivi de l'agrément de ce programme par le comité de suivi, doit demeurer confidentiel (documents de travail, grilles d'évaluation, propos échangés, noms des personnes concernées, noms des centres de formation, etc.) tant que le programme n'est pas agréé.
- Les procès-verbaux des réunions sont considérés comme des documents confidentiels, mais les décisions réunies dans un cahier spécial sont publiques.

Transmission d'information au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

En ce qui concerne la transmission d'information au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le CAPFE s'est donné les règles suivantes :

- Le CAPFE communique d'abord ses textes ou ses avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. S'il n'a pas reçu d'avis contraire du ministre après un délai de quinze jours ouvrables, il procède à la diffusion de ceux-ci.
- Le CAPFE avise le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans les cas où un programme est agréé.
- Le CAPFE avise le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de toute décision relative au non-agrément d'un programme de formation à l'enseignement.
- Le CAPFE avise le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans les cas où un programme perd son statut d'agrément.

Indépendance dans l'action

Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions au sein du CAPFE, agir indépendamment de toute considération politique partisane et de tout groupe de pression.

À l'exception de la personne qui représente le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les membres, puisqu'ils sont nommés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour siéger à titre personnel, ne doivent pas défendre le point de vue de l'organisme auquel ils appartiennent.

Participation des membres à des activités extérieures

Le CAPFE est d'avis que la participation d'un membre ou d'un membre adjoint à une activité professionnelle portant sur un thème lié à l'éducation est aussi assujettie aux règles du présent code.

Documents accessibles

En tant qu'organisme assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le CAPFE détient des documents qui peuvent être consultés. Les types de documents et les modalités de consultation se trouvent dans le *Protocole d'accès aux documents détenus par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement* (octobre 2006).

Relations avec le public

Le président ou la présidente du CAPFE ou son délégué est autorisé à agir au nom du Comité. Cette disposition touche les déclarations publiques telles que les allocutions données à l'occasion de conférences et de colloques ou les déclarations aux médias. Dans tous les cas, la personne qui agit ou parle au nom du CAPFE doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions.

Compensation offerte aux membres

Les membres du CAPFE ne reçoivent aucune rémunération; seuls les frais de dégagement et les frais de déplacement et de séjour sont remboursés selon les modalités prévues.

Un membre ne peut accepter ou solliciter une faveur ou un avantage indus pour lui-même ou pour un tiers. Il ne peut non plus accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout autre avantage doit être retourné au donateur ou à l'État.

Après-mandat

Après avoir terminé son mandat, un membre ne peut divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions au CAPFE ou utiliser, à son profit ou pour un tiers, de l'information non accessible au public et obtenue dans le cadre de ses fonctions.

Mesures d'application

En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pouvant agir en matière de discipline est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, selon la procédure prévue par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Le président ou la présidente du CAPFE est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit également s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente de tout cas de manquement. Il est de la responsabilité du membre de signaler au président ou à la présidente le manquement d'un collègue à l'une ou l'autre des règles précitées.

Le membre visé par une allégation de manquement aux règles du présent code peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre une étude plus approfondie de la situation et la prise d'une décision finale. Cette mesure vaut pour une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente communique au membre en question le manquement reproché ainsi que la sanction qui peut lui être imposée. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

Adopté par les membres du CAPFE le 7 juin 2005 – Décision 78-01

Modifié le 6 octobre 2006 – Décision 85-02

Modifié le 3 octobre 2007 – Décision 90-01

Modifié le 28 octobre 2010 – Décision 110-07-01

Annexe 5

Extraits du *Cadre de référence et modalités d'application pour les visites de suivi de l'agrément qui seront effectuées entre 2010 et 2013*⁹

Lors de la deuxième série de visites de suivi, dans le cadre de son analyse d'un programme de formation à l'enseignement, en plus des critères fondamentaux d'analyse d'un programme de formation à l'enseignement, le CAPFE accordera une attention particulière aux éléments suivants qui seront intégrés au document d'évaluation préparé par l'université :

- la concertation;
- le partenariat avec le milieu scolaire;
- l'évaluation des compétences;
- la reconnaissance des acquis.

Concertation

Plusieurs universités ont clairement indiqué au CAPFE, lors de la présentation de leur projet de programme de formation à l'enseignement, ou lors des journées thématiques de réflexion avec le milieu universitaire en 2008, que la concertation entre les divers intervenants, malgré les difficultés qu'elle suscite, est le meilleur moyen de favoriser la réussite de l'implantation de l'approche-programme, une approche axée sur la cohérence du programme de formation ou le décroïsonnement des disciplines en vue de l'intégration des apprentissages.

Le CAPFE veut donc connaître les moyens utilisés par les universités pour assurer la concertation entre les facultés ou départements des sciences de l'éducation et les facultés ou départements disciplinaires ainsi qu'entre le milieu universitaire et le réseau scolaire en vue d'implanter l'approche-programme.

Partenariat avec le milieu scolaire

Depuis la professionnalisation de l'enseignement en 2001, les stages ont pris une place importante dans les programmes de formation à l'enseignement.

Le CAPFE reconnaît que les milieux scolaires ont une responsabilité déterminante dans le choix des enseignantes et des enseignants associés mais, compte tenu du rôle stratégique des stages dans la formation à l'enseignement, il veut s'assurer que le choix du personnel enseignant associé et du personnel qui supervise les stages est fait avec toute la rigueur requise.

À cet effet, le CAPFE demande aux universités de lui décrire les partenariats qu'elles ont établis avec le milieu scolaire en vue de la sélection et de la formation des enseignantes et enseignants associés et des superviseuses et superviseurs de stages.

9. Le document *Cadre de référence et modalités d'application pour les visites de suivi de l'agrément qui seront effectuées entre 2010 et 2013* peut être consulté à l'adresse suivante : www.capfe.gouv.qc.ca.

Évaluation des compétences

Depuis l'adoption des orientations ministérielles relatives à la formation à l'enseignement en 2001, les programmes de formation mettent l'accent sur le développement des compétences. Le CAPFE reconnaît que l'évaluation des compétences comporte un niveau certain de difficulté, mais il s'attend tout de même à ce que les universités recueillent des données et des observations qui témoignent du développement des douze compétences professionnelles chez leurs étudiantes et étudiants et qu'elles les lui présentent à l'occasion de la visite de suivi.

Ces données et ces observations permettront au CAPFE d'exercer le troisième volet de sa mission qui consiste à donner un avis éclairé au ministre sur les compétences attendues du personnel enseignant des ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Reconnaissance des acquis

En 2009, le CAPFE a été informé que les pratiques en matière de reconnaissance de l'expérience en enseignement, particulièrement en enseignement professionnel, étaient très variables d'une université à l'autre. Le président du CAPFE a alors indiqué, dans une lettre aux universités, qu'il ne s'opposait pas *de facto* à la reconnaissance de l'expérience en enseignement aux étudiantes et étudiants du programme de formation à l'enseignement professionnel en autant que cette reconnaissance atteste la maîtrise des compétences attendues dans le cadre des activités créditées¹⁰. Cependant, si c'était le cas, dans un souci de garantir la qualité de la formation des étudiantes et des étudiants, le CAPFE voulait connaître les critères qui ont été développés par les universités pour donner des équivalences aux activités de stages en reconnaissance des compétences maîtrisées.

La visite de suivi sera donc l'occasion de prendre connaissance des modalités mises en place dans les universités à cet égard.

[...]

Dans le cadre des visites de suivi, le CAPFE veut discuter avec les universités de certains points, même s'ils ne sont pas à proprement parler des critères d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. Ces points, déterminants pour la qualité des programmes, sont :

- le cadre conceptuel;
- la recherche;
- l'amélioration continue des programmes de formation à l'enseignement.

10. Les détails de l'orientation du CAPFE à l'égard de la reconnaissance des acquis sont présentés dans le rapport annuel 2008-2009, aux pages 23 et 24.

Cadre conceptuel

Depuis 2001, le référentiel relatif à la formation à l'enseignement et celui relatif à la formation à l'enseignement professionnel établissent les attentes ministérielles à l'égard de la formation des enseignantes et des enseignants. Ils définissent le cadre conceptuel général des programmes de formation, soit le type d'enseignantes et d'enseignants souhaité par le Québec.

Dans le respect de ce cadre conceptuel général de la formation à l'enseignement, ou de cette vision de la formation à l'enseignement, les universités ont soumis leurs programmes au CAPFE. Elles ont répondu de manière très variable à la question du CAPFE relative à "la vision globale sous-tendant le programme de formation à l'enseignement". Certaines ont ajouté une couleur locale à leurs programmes en adoptant un cadre conceptuel ou une vision plus spécifique. Par exemple, une université a ajouté une compétence relative à la diversité culturelle parce qu'elle estime qu'ainsi les étudiantes et les étudiants seront mieux préparés pour faire face à la réalité multiethnique dans laquelle elles et ils évolueront. Une autre offre la possibilité d'effectuer le stage 4 à l'étranger parce que, dans ce contexte, elle est d'avis que le déploiement de plusieurs compétences professionnelles est facilitée.

Comme il importe d'avoir une vision claire et partagée de la mission de formation pour réussir le déploiement de l'approche-programme, le CAPFE veut profiter de la visite de suivi de l'agrément des programmes pour faire le point avec les universités sur cet élément. Le cadre conceptuel du programme était-il clair? Est-il partagé par le personnel enseignant? A-t-il évolué? Est-il toujours approprié? S'il doit être revu, comment l'université compte-t-elle s'y prendre pour que toutes les personnes concernées participent? Voilà quelques questions que le CAPFE pourrait soulever à cette occasion.

Recherche

« Dans une visée de professionnalisation, la recherche non seulement à propos des pratiques d'enseignement mais aussi au sujet des dispositifs de formation doit [...] occuper une place importante et les résultats doivent être réinvestis dans la formation des futurs maîtres¹¹. »

En effet, la recherche en formation des maîtres doit éclairer, entre autres, la réflexion sur les pratiques de formation à l'enseignement et permettre ainsi aux universités de faire les meilleurs choix possibles en vue de favoriser l'apprentissage et la réussite des élèves ainsi que [ceux] des étudiantes et des étudiants en formation des maîtres. Dans ce contexte, le CAPFE demande aux universités de rendre plus explicite la relation entre la recherche et les programmes de formation.

En conséquence, le CAPFE veut avoir un échange avec les universités sur des recherches et des initiatives sur le plan des innovations pédagogiques qui les ont guidées ou qui les guident dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de formation à l'enseignement.

Amélioration continue des programmes de formation à l'enseignement

Certes, toutes les universités ont mis en place un mécanisme institutionnel qui permet l'amélioration continue des programmes de formation à l'enseignement. Toutefois, ce qui intéresse le CAPFE en abordant cet élément, c'est de s'assurer de la vitalité des programmes de formation et, au premier chef, de la capacité des équipes d'intervenants à « piloter » leur programme.

Le CAPFE veut prendre connaissance des réflexions et des travaux conduits par les universités dans ce cadre. Il leur demande donc de lui présenter une brève analyse critique de leurs programmes de formation à l'enseignement et de leur mise en œuvre en indiquant leurs forces, leurs défis actuels ainsi que les moyens mis en place pour relever ces défis. Cette présentation pourra prendre diverses formes; elle pourrait se limiter à une présentation orale ou être insérée dans le bilan de l'implantation [...]. »

11. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles, 2001, p. 28.

Annexe 6

Programmes agréés

Après avoir analysé les programmes énumérés ci-dessous, le CAPFE a jugé qu'ils étaient conformes aux orientations et aux directives établies par le ministre de l'Éducation dans les documents suivants : *La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles* (2001) ou *La formation à l'enseignement professionnel : les orientations, les compétences professionnelles* (2001), selon le cas. Par conséquent, il a recommandé au ministre de les inclure dans la liste des programmes qui conduisent à la délivrance d'une autorisation légale d'enseigner.

Programmes agréés (selon l'université)

Université Bishop's

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agréé du 20 mars 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation (agréé du 20 mars 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : anglais, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; français, langue seconde; français, langue seconde, avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol; art dramatique; arts plastiques; musique)

Université Concordia

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agréé du 15 février 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en didactique de l'anglais, langue seconde (agréé du 15 février 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en beaux-arts, spécialisation en enseignement des arts – arts plastiques (agréé du 15 février 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Université Laval

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; univers social et développement personnel)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Baccalauréat en enseignement de la musique (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Baccalauréat en enseignement des arts plastiques (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Baccalauréat en enseignement professionnel et technique (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde, avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)

Université McGill

- Baccalauréat en éducation (maternelle, primaire) (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014) (spécialités offertes : anglais, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; éthique et culture religieuse)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014)
- Baccalauréat en éducation (musique) (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014)
- Maîtrise en enseignement secondaire (agrée du 18 juin 2012 jusqu'au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : enseignement des sciences au secondaire [science et technologie], enseignement des mathématiques [mathématique]; enseignement de l'anglais, langue seconde; enseignement de l'anglais, langue d'enseignement; enseignement du français, langue seconde; enseignement des sciences sociales [histoire et éducation à la citoyenneté; géographie ou histoire et éducation à la citoyenneté; éthique et culture religieuse])

Université de Montréal

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat enseignement secondaire (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; développement personnel)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Maîtrise en enseignement secondaire (agrée du 4 mars 2014 jusqu'au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : mathématique; science et technologie; français, langue d'enseignement; univers social)

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire – version anglaise (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; arts plastiques)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (programme réseau) (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Université du Québec à Chicoutimi

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 24 avril 2013 jusqu'au 31 décembre 2014) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (programme réseau) (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes (agrée du 24 avril 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Baccalauréat en enseignement des arts (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Université du Québec à Montréal

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; sciences humaines/univers social; mathématique; science et technologie; éthique et culture religieuse)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, secteur des jeunes et secteur des adultes (agrée du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en intervention en activité physique (agrée du 21 mars 2007 au 31 décembre 2009) (spécialité offerte : enseignement de l'éducation physique et à la santé) (processus de renouvellement de l'agrément en cours)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en art dramatique (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : enseignement de l'art dramatique)
- Baccalauréat en danse (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : enseignement de la danse)
- Baccalauréat en arts visuels et médiatiques (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : enseignement des arts visuels et médiatiques)
- Baccalauréat en musique (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : enseignement de la musique)
- Baccalauréat en enseignement en formation professionnelle et technique (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Maîtrise en enseignement secondaire (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : mathématique; science et technologie; français, langue d'enseignement; univers social)

Université du Québec en Outaouais

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 4 mars 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 4 mars 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; univers social)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 13 juin 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : mathématique)
- Baccalauréat en enseignement des arts (agrée du 13 juin 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement des arts, concentration *Musique* (agrée du 10 février 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (agrée du 4 mars 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : enseignement primaire)
- Maîtrise en enseignement secondaire (agrée du 8 février 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français; mathématique; adaptation scolaire)

Université du Québec à Rimouski

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; science et technologie; univers social et développement personnel; musique [enseignement primaire et secondaire])
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (agrée du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (programme réseau) (agrée du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Université du Québec à Trois-Rivières

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social et développement personnel; science et technologie)
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes (spécialités offertes : anglais, langue seconde, et espagnol au primaire et au secondaire) (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement des arts (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Maîtrise en enseignement secondaire (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue maternelle; mathématique; science et technologie; univers social; éthique et culture religieuse; anglais ou espagnol, langue seconde)

Université de Sherbrooke

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en adaptation scolaire et sociale (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Maîtrise en enseignement secondaire (agréée du 18 juin 2012 au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; science et technologie; univers social; anglais, langue seconde)

Programmes agréés (selon la spécialité)

BACCALAURÉAT

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Université Bishop's (agréé du 20 mars 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Concordia (agréé du 15 février 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Laval (agréé du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Université McGill (agréé du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014)
- Université de Montréal (agréé du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (agréé du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (il est à noter que l'Université donne ce programme en français et en anglais)
- Université du Québec à Chicoutimi (agréé du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Outaouais (agréé du 4 mars 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Rimouski (agréé du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agréé du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Sherbrooke (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Baccalauréat en enseignement secondaire

- Université Bishop's (agrée du 20 mars 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : anglais, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; français, langue seconde; français, langue seconde, avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol; art dramatique; arts plastiques; musique)
- Université Laval (agrée du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; univers social et développement personnel)
- Université McGill (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014) (spécialités offertes : anglais, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; éthique et culture religieuse)
- Université de Montréal (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie; développement personnel)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; arts plastiques)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 24 avril 2013 jusqu'au 31 décembre 2014) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue première; sciences humaines/univers social; mathématique; science et technologie; éthique et culture religieuse)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 4 mars 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; univers social)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 13 juin 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : mathématique)
- Université du Québec à Rimouski (agrée du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; science et technologie; développement personnel; musique)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; univers social; science et technologie)

Baccalauréat en enseignement des arts

Arts plastiques

- Université Concordia (agrée du 15 février 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Laval (agrée du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 13 juin 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Musique

- Université Laval (agrée du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Université McGill (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 10 février 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Danse

- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Art dramatique

- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

- Université Laval (agrée du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Université McGill (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014)
- Université de Montréal (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'au 31 décembre 2009) (processus de renouvellement de l'agrément en cours)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Baccalauréat en enseignement des langues secondes

Anglais, langue seconde

- Université Concordia (agrée du 15 février 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Laval (agrée du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014) (spécialités offertes : anglais; anglais avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol)
- Université McGill (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'en octobre 2014)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 24 avril 2013 jusqu'au 31 décembre 2014) (spécialités offertes : anglais; anglais avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : anglais, langue seconde; anglais, langue seconde, avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Français, langue seconde

- Université Bishop's (agrée du 20 mars 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français; français avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol)
- Université Laval (agrée du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Université de Montréal (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale

- Université de Montréal (agrée du 25 juin 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 4 mars 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialité offerte : primaire)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : secteur des jeunes; secteur des adultes)
- Université du Québec à Rimouski (agrée du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : primaire; secondaire)

Baccalauréat en enseignement professionnel

- Université Laval (agrée du 20 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2014)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (programme réseau) (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Chicoutimi (programme réseau) (agrée du 24 avril 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Rimouski (programme réseau) (agrée du 23 janvier 2012 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

MAÎTRISE

Maîtrise en enseignement secondaire

- Université de Sherbrooke (agrée du 18 juin 2012 jusqu'au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; science et technologie; anglais, langue seconde)
- Université de Montréal (agrée du 4 mars 2014 jusqu'au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : mathématique; science et technologie; français, langue d'enseignement; univers social)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 20 novembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : mathématique; science et technologie; français, langue d'enseignement)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 4 mars 2014 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue maternelle; mathématique; science et technologie; univers social; éthique et culture religieuse; anglais ou espagnol, langue seconde)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 8 février 2013 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (spécialités offertes : français, langue d'enseignement; mathématique; adaptation scolaire)

Maîtrise en enseignement et apprentissage

- Université McGill (agrée du 18 juin 2012 jusqu'au 31 décembre 2016) (spécialités offertes : enseignement des sciences au secondaire [science et technologie]; enseignement des mathématiques [mathématique]; enseignement de l'anglais; langue seconde; enseignement des sciences sociales [histoire et éducation à la citoyenneté; géographie ou histoire et éducation à la citoyenneté; éthique et culture religieuse])

Mise à jour en date du 30 juin 2014



**Comité d'agrément
des programmes
de formation
à l'enseignement**

Québec